Image not found or type unknown

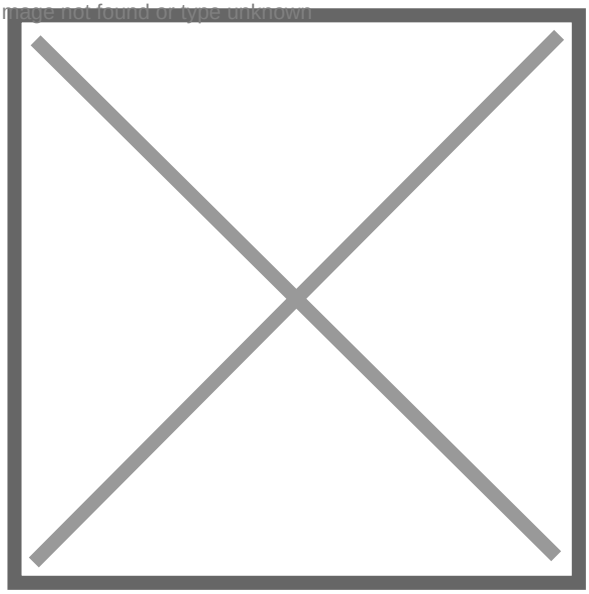

Problème révocation président association

Par **ellrich**, le **12/08/2014** à **16:53**

Bonjour,
Nous avions écrit un courrier recommandé AR et reçut réponse du président AR également avec comme indication que notre demande de réunion avec ordre du jour n'était pas conforme aux statuts.

Voila l'extrait de l'article concerné des statuts de l'association, nous sommes 8 dans l'association et 5 veulent révoquer le président :
"Le comité de direction se réuni au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur demande de la moitié de ses membres.
L'ordre du jour est fixé par le président et joint aux convocations écrites qui devront être adressées aux membres au moins quinze jours avant la réunion...."
A t on le droit de révoquer le président en convoquant le comité à une réunion, l'ordre du jour étant fixé par le président lui-même ? Ce qui n'est pas normal. Surtout lorsque le président est concerné...
De quelle manière peut-on procéder ?

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés